



C
P
G
E

Inscription rentrée 2023 PROCEDURE ET DELAIS

I – INSCRIPTION en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

1. **Réunir sous format numérique** : les bulletins de première et terminale, le livret de famille complet (avec les parents et tous les frères et sœurs), une photo récente, un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) du responsable financier et pour les étudiants étrangers le certificat de niveau en langue française (DALF, DELF ou TCF)
2. **Compléter en ligne la fiche d'inscription**
3. **Compléter en ligne la fiche infirmerie**

II – REGIME

Le règlement régional du service d'hébergement et de restauration se trouve sur le site www.lycee-pothier.com, rubrique « le lycée », « règlement intérieur »

Pour l'internat : Compléter en ligne le fichier d'inscription à l'internat (seules les candidatures reçues à l'internat par parcoursup seront prises en compte)

Attention, pour que l'inscription à l'internat soit effective, il est nécessaire que la première période d'hébergement (pension incluse) soit versée sur le compte du lycée Pothier. Le virement pour la période de septembre à décembre 2023 doit ainsi être effectif avant le lundi 28 août 2023. Au-delà, la chambre sera attribuée à un(e) étudiant(e) en liste d'attente à l'internat.

3 forfaits sont possibles (voir fiche d'inscription à l'internat)

Forfait 5 jours (nuits du dimanche soir au vendredi après-midi): 896,00 € pour la période de septembre à décembre 2023	Forfait 6 jours (nuits du dimanche soir au samedi midi): 967,78 € pour la période de septembre à décembre 2023	Forfait 6 jours + nuitée du samedi : 967,78 € + 118,8€ (3,60 € la nuit x 33 nuits) <i>Pour ce forfait : payer les 967,78 €, le complément pour les nuits de samedi vous sera demandé à la rentrée scolaire. Voir en annexe la liste des week-ends ouverts</i>
---	---	---

Références bancaires pour procéder au virement du forfait choisi avant le lundi 28 août 2023 sur le compte du lycée :

TRESOR PUBLIC

IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0048 597

BIC : TRPUFRP1

Vous préciserez en motif du virement le **NOM et le Prénom** de l'étudiant. Exemple : DRUON Vincent

Pour la restauration scolaire (hors étudiants internes) :

L'accès au restaurant scolaire s'effectue au moyen d'une carte rechargeable, préalablement créditée. Tous les étudiants inscrits au lycée ont la possibilité de prendre leur repas matin, midi et soir au restaurant scolaire sous réserve d'avoir préalablement réservé le midi et le soir.

Pour accéder au restaurant scolaire dès la rentrée, il est nécessaire d'effectuer un premier virement de 47€ (10 repas) avant le lundi 25 août 2023. Une carte d'accès au restaurant scolaire sera alors établie. Cette carte est délivrée pour toute la scolarité. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera établie moyennant le règlement de la somme de **9,00 €** et la remise d'une nouvelle photo d'identité.

Références bancaires pour procéder au virement de 47€ avant le lundi 28 août 2023 sur le compte du lycée :

TRESOR PUBLIC

IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0048 597

BIC : TRPUFRP1

Vous préciserez en motif du virement le **NOM et le Prénom** de l'étudiant. Exemple : DRUON Vincent

III – SECURITE SOCIALE

A déposer au secrétariat CPGE dès la rentrée

► **FOURNIR AU LYCEE UNE ATTESTATION DE DROIT A LA SECURITE SOCIALE A VOTRE NOM VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024. SANS CE DOCUMENT, AUCUN CERTIFICAT DE SCOLARITE NE SERA DELIVRE.**

Conformément à la Loi n° 2018-166 du 08/03/2018, appliquée à compter du 1er septembre 2018, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie. Ils restent affiliés au même régime que précédemment jusqu'à 18 ans (soit généralement celui des parents: régime général, agricole, régime spécial ou autre) et **en tant qu'assuré social autonome à partir de 18 ans**(créer un compte dans espace personnel comme ayant droit).

IV – RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT

A envoyer, par MAIL, avant le 13 juillet
inscription-cpge-pothier@ac-orleans-tours.fr

Dès que vous serez en possession de votre relevé de notes, adressez-nous en une copie, par mail.

V – BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A déposer au secrétariat CPGE dès la rentrée

► La notification 2023-2024, doit être apportée par l'étudiant(e), au secrétariat CPGE/NES **dès la rentrée (et avant le 31 octobre sous peine de pénalités de paiement de mensualités par le CROUS).**

Le lycée informe ensuite le CROUS de la présence de l'étudiant(e) dans l'établissement pour déclencher le paiement (le virement s'effectue toujours en début de mois).

VI– DROIT D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

La procédure vous sera notifiée à la rentrée

En application de la loi du 22/07/2013 et du décret du 22/09/2014, **tous les étudiants de CPGE doivent être inscrits à la fois au lycée et à l'université. ATTENTION, cette inscription implique un coût pour les étudiant(e)s ne bénéficiant pas de la bourse.**

► La loi Orientation et Réussite étudiante prévoit en son article L841-5-1 le paiement de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC). Le site MesServices.etudiant.gouv.fr vous permettra de réaliser cette formalité. Le montant est revalorisé annuellement et les boursiers gérés par le CROUS en sont automatiquement exonérés.

ETUDIANTS ETRANGERS : une attestation d'inscription vous sera envoyée par le lycée à réception de votre dossier d'inscription COMPLET

CALENDRIER DE RENTREE 2023

1. Accueil des internes :

2^{ème} année de classe préparatoire : Dimanche 3 septembre 2023 à 19h30

1^{ère} année de classe préparatoire : Lundi 4 septembre 2023 de 10h00 à 12h00

Filles⇒ Accueil dans le hall du bâtiment JAB

Garçons⇒ Accueil en salle polyvalente, bâtiment A

*L'entrée des étudiants se fait par le **2 bis rue Marcel Proust** (accès piéton uniquement).
Nous vous conseillons de stationner sur le parking Münster, le plus proche de l'entrée du lycée.*

2. Rentrée scolaire :

2^{ème} année de classe préparatoire : Lundi 4 septembre 2023 de 8h00 à 12h00

1^{ère} année de classe préparatoire : Lundi 4 septembre 2023 de 14h00 à 18h00

- Accueil par le professeur relais et l'équipe pédagogique.
- Répartition dans les salles affichée dans le hall du bâtiment « L » des CPGE
- Pour les étudiants de 1^{ère} année, rencontre avec la direction en salle polyvalente
(15h : MPSI ; 16h : PCSI & BCPST1 ; 17h : LSUP & ECG1)

Entrée du lycée pour tous les étudiants au **18 rue Emile-Zola**

3. Début des cours selon les emplois du temps :

2^{ème} année de classe préparatoire : Lundi 4 septembre 2023 à 14h00

1^{ère} année de classe préparatoire : Mardi 5 septembre 2023 à 8h00

ATTENTION !

N'oubliez pas de suivre les conseils de lecture pendant les vacances d'été !

[à télécharger sur le site internet du lycée Pothier (www.lycee-pothier.com) rubrique « admission » puis étape 4 « conseils de lecture »].

Liste des week-ends ouverts pour l'internat

2023	2024
3 septembre	7 janvier
9 et 10 septembre	13 et 14 janvier
16 et 17 septembre	20 et 21 janvier
23 et 24 septembre	27 et 28 janvier
30 septembre et 1 octobre	3 et 4 février
7 et 8 octobre	10 et 11 février
14 et 15 octobre	17 et 18 février
5 novembre	10 mars
18 et 19 novembre	16 et 17 mars
25 et 26 novembre	23 et 24 mars
2 et 3 décembre	6 et 7 avril
9 et 10 décembre	13 et 14 avril
16 et 17 décembre	5 mai
	25 et 26 mai
	1 et 2 juin
	8 et 9 juin
	15 et 16 juin
	22 et 23 juin
	29 et 30 juin
	29 et 30 juin